

Infractions à l'étranger

Par djipito, le 22/11/2005 à 13:19

Je suis actuellement en semestre d'études avec un ami en Suede. Durant notre semestre, nous avons loué une voiture pour aller visiter les fjords en Norvège (non membre de l'Union Européenne). Pendant ce week-end, nous nous sommes amusés à rouler sur un terrain de foot.

Dernièrement nous avons été convoqué par un commissariat en Suede moi et mon ami. Nous nous y sommes rendu. Une plainte norvégienne a été déposé contre nous pour avoir dégradé le terrain de foot (avec une photo de la voiture sur le terrain en guise de preuve). Nous avons reconnu tous les faits. Les autorités norvégiennes, nous demandent le remboursement des dégâts occasionés (environ 400-500€) et peut être le paiement d'une amende. Comme nous avons reconnu les faits et nous avons déclaré vouloir payer les dégâts, il n'y aura vraisemblablement pas de procès.

Comme nous repartons définitevement de Suède le 23 décembre, nous pensons sérieusement à ne pas payer. Nous voulons tout simplement savoir si les poursuites contre nous peuvent continuer par le biais des autorités françaises. Quels risques encoure-t-on?

Merci d'avance.

Par **jeeecy**, le **22/11/2005** à **15:12**

bonjour

il y a peu de risques qu'ils viennent vous chercher en France

en effet il est necessaire pour cela d'avoir un titre executoire dans le pays

puis d'utiliser la procedure de l'exequatur en France pour que le titre executoire etranger soit exeutoire en France

enfin venir te reclamer l'argent

pour 400-500 euros je ne pense pas qu'ils utiliseront cette procedure

par contre si tu comptes retourner en Suede un jour alors je te conseille de payer (a moins que la prescription n'ait joue en ta faveur mais je ne connais pas le delai de prescription

suedois)

personnellement je me suis pris une amende de 46 euros pour non paiement de stationnement a Maastricht et je ne la payerai pas sauf si ils viennent me chercher en france...

Par djipito, le 22/11/2005 à 21:28

Merci pour la réponse.

Cependant est-ce que cela se passera-t-il comme un pv de stationnement impayé? En effet, tout ceci est à l'origine d'une plainte déposée par le président du club de foot. Dans le cas où l'on payerait pas, je pense que le président du club de foot ou la justice norvégienne lanceraient d'autres poursuites avec peut-être des amendes plus fortes à payer et peut être un procès.